



**INTERCO**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



**M. Le Directeur Départemental des Services  
D'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique**

**Objet : Pont de l'ascension**

Monsieur le Directeur,

Depuis plus de deux ans, la Direction a décidé de laisser les services administratifs ouverts lors des ponts et d'assouplir la règle des 50 % minimum d'effectifs.

Or, depuis quelques années, les écoles, les centres de loisirs, les petites mairies et autres collectivités du département ferment le vendredi suivant le jeudi de l'Ascension.

Les agents n'ayant plus d'enfants à charge se retrouvent donc à travailler ce jour-là, quasi-systématiquement, pour laisser la priorité aux agents avec enfants à charge sans mode de garde, pour cause de fermeture des services dédiés à la petite enfance.

Serait-il possible d'assouplir la règle des 50% pour permettre d'aller au besoin, exceptionnellement, jusqu'à la fermeture des services administratifs en « imposant » aux agents de poser un jour de RTT ou de congé ?

Nous sommes prêt à en discuter lors du prochain CT si besoin.

Dans l'attente d'une réponse positive, veuillez agréer Colonel, l'expression de nos sentiments distingués.

**CFDT**  
Emmanuel JOUBERT

**CFTC**  
Philippe BLIN